

ARRÊTÉ PROVISOIRE N°181/2026

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DÉDIÉ AU PROJET PARTICIPATIF « FÊTE DE LA MUSIQUE 2026 »

Le Maire de la commune d'Épernon,

Vu l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 mai 2026 approuvant la création du comité consultatif dédié au projet participatif « fête de la musique 2026 », approuvant la composition dudit comité telle que présentée en séance et autorisant Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de nomination des membres de ce comité consultatif ;

Considérant la composition dudit comité consultatif telle qu'elle figure dans la délibération du Conseil municipal susvisée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les personnes désignées ci-après sont nommées membres du comité consultatif dédié au projet participatif « fête de la musique 2026 » :

Habitants (3)	Mathieu BORDET – Pierre MAILLART – Thomas ROBINET
Représentants d'association (2)	Sandrine BEILVAIRE (Résonances 28) – Alex MARTIN (Tiers-Lieu Les Souâtons)
Élus référents (2)	Jérémy MAIRE – Gildas SERVIERES

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 4 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Directeur Général des Services

Date de publication en ligne :
Auteur : Loïc BOUR - Le Maire

Fait à Épernon, le 11 juin 2026

Le Maire
Loïc BOUR

